Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260518-D2026_05_18_03-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33
Procuration : 1
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 11/05/2026
Affichage en date du : 11/05/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le dix huit mai, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Françoise BLANC qui a donné procuration à Mme Solène BALCON.

Secrétaire de Séance : M. Maxime PRIME

N° **2026-05-18-03**

Objet : **Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la commune**

Rapporteur : Solène BALCON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis favorable de la commission « administration générale, personnel, finances et communication » en date du 7 mai 2026,

Il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte financier unique pour le budget principal de la Commune.

La section d'investissement dégage un excédent d'un montant de 767 928,20 €. Le solde des restes à réaliser est d'un montant positif de 205 798,60 € et n'impacte donc pas cet excédent d'investissement.

Il est proposé, au vu des dépenses prévues à la section d'investissement au BP 2026 et au cours du mandat municipal, d'affecter en réserves 1 800 000 € du résultat de l'exercice 2025 et de reporter le solde en section de fonctionnement 2026 :

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260518-D2026_05_18_03-DE

=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	**4 147 032,29**
=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===	**4 914 960,49**
Dont Excédent d'investissement reporté	1 855 719,30
Excédent d'investissement cumulé	**767 928,20**
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	**11 849 029,51**
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	**13 860 892,88**
Dont Excédent de fonctionnement reporté	259 771,16
Excédent de fonctionnement cumulé	**2 011 863,37**
=== RESTES A REALISER - DEPENSES ===	**1 060 826,40**
=== RESTES A REALISER - RECETTES ===	**1 266 625,00**
Solde des restes à réaliser	**205 798,60**
Affectation en réserves	**1 800 000,00**
Excédent de fonctionnement à reporter	**211 863,37**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***APPROUVE*** l'affectation définitive des résultats de l'exercice budgétaire 2025 proposée,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance,

Maxime PRIME

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 19 mai 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT